

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

6/1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS
« PUBLICS ET TERRITOIRES »

La Ville met en place, depuis quelques années, différentes actions concernant la parentalité.

La CAF du Nord propose à la Ville de financer à hauteur de 80 % des frais de fonctionnement, hors recettes complémentaires, de nouveaux projets. Ce fonds spécifique « Publics et Territoires » peut contribuer au financement de projets jusqu'en 2017.

Dans ce cadre, la Ville souhaite solliciter auprès de la CAF des subventions pour les initiatives suivantes :

- 1- « Classe passerelle » dont l'objet est de permettre l'accueil et la sociabilisation des enfants de 2 à 3 ans afin de leur assurer une entrée à l'école la plus sereine possible. Actuellement, de nombreux jeunes enfants ne fréquentent pas de structures d'accueil et ne bénéficient donc pas de cette étape de sociabilisation avant leur entrée en école maternelle. La « classe passerelle » permettrait d'intégrer des enfants dès l'âge de deux ans dans le cadre de l'école maternelle, tout en permettant de respecter le rythme spécifique de ces enfants et une prise de connaissance progressive de la vie en collectivité.

- 2- « Cap avec Mon(s) handicap » a pour objectif de proposer un accueil mieux adapté et de meilleure qualité aux enfants porteurs d'un handicap dans nos accueils collectifs de mineurs. L'accueil d'enfants porteurs d'un handicap s'effectue déjà durant le temps scolaire par le biais de dispositifs mis en place par l'Education Nationale comme les AVSI (Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels). L'intégration de ces enfants dans les accueils de loisirs et les activités extra et périscolaires demeure délicate et marginale. Les communes et associations, malgré l'obligation légale d'accueillir ces enfants, sont parfois démunies et ne réunissent pas les conditions d'accueil favorables à l'accueil de ces enfants compte tenu :
 - d'un manque de lien et d'une méconnaissance du monde de l'éducation spécialisée,
 - des difficultés d'appréhension du handicap de la part des équipes qui se sentent désarmées,
 - d'une « habitude » pour les familles qui consiste à trouver des solutions adaptées souvent hors de son territoire, de son lieu de vie.

Des démarches d'intégration sont déjà existantes au sein des structures municipales mais elles sont parfois « improvisées » et la non-préparation peut être un facteur d'échec pour l'enfant, sa famille et la structure d'accueil

La question de l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, qui revêt de nombreuses formes, est complexe et demande localement une réelle attention et des efforts d'adaptation (structures, services, formations...). Conformément aux obligations de la loi 2005-102 sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap demande la mise en place d'une procédure d'accompagnement des familles. Ce projet permettrait d'identifier les freins à la participation des enfants porteurs d'un handicap aux temps de loisirs, de travailler en réseau avec les partenaires du secteur spécialisé afin de faciliter les relais et de donner les « outils » nécessaires aux directeurs d'accueils de loisirs, référents NAP et animateurs par le biais de supports pédagogiques et de formation.

- 3- Le « café des ados » consiste en la mise en place d'un projet participatif à destination des jeunes et plus spécifiquement des collégiens de la commune. Il s'agit de redynamiser les activités de loisirs à destination des jeunes Monsois durant les périodes scolaires et les vacances. Ce nouveau projet remplacerait à terme la structure « le Phare », rue Rollin. Durant la période scolaire, cet espace serait ouvert les mardis, jeudis, vendredis en soirée ; les mercredis et samedis après-midi. Pendant les vacances scolaires, il serait ouvert du lundi au vendredi. La structure bénéficierait d'un agrément « LALP : Lieu d'Accueils et Loisirs de Proximité ». Ce nouvel agrément, spécifique aux plus de 11 ans, permet d'offrir, en respectant la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un cadre plus souple autorisant des arrivées et des départs échelonnés de la structure, ainsi que des modalités d'accueil plus spontanées répondant davantage aux besoins du public.

« Le Phare » serait réaménagé pour devenir plus attractif et mieux adapté aux souhaits des jeunes Monsois. Des animations seraient proposées par les animateurs et/ou des intervenants ponctuels.

Pour contribuer à la réussite de ce projet, des moyens de communication modernes doivent être utilisés. D'autre part, une démarche d'implication des jeunes dans la définition et le suivi du projet semble indispensable. Des actions de concertation seraient ainsi menées au sein des collèges. Le projet cherche spécifiquement à répondre à des besoins d'accueil plus souples des jeunes avec la volonté, in fine, de responsabiliser et d'impliquer les jeunes dans des projets ouverts sur la cité. Cet espace a pour vocation d'intéresser les 11-15 ans de la commune et de ce fait, les collèges et partenaires éducatifs seraient associés à sa mise en place, sa conduite et son évaluation.

La Ville envisage de solliciter la CAF du Nord selon le plan de financement 2015 ci-après :

Actions	Dépenses 2015	Recettes 2015
Classe passerelle	17 200,00 €	Publics et territoires : 13 760 € Ville : 3 440 €
Cap avec Mon(s) Handicap	18 205,54 €	Prestation de service CAF : 1 442 € Publics et territoires : 12 200 € Participation des usagers : 706 € LEA : 216, 30 € Ville : 3 641,24 €
Le « café des ados »	95 154,85 €	Publics et territoires : 45837,60 € Subvention Région : 5 000 € Prestation de service Caf : 14 075 € Participation des usagers : 4 100 € Ville : 19 031 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les subventions ci-dessus auprès de la CAF du Nord,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives à la classe passerelle à l'article fonctionnel 9263 pour les 3 années du dispositif,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives au projet « Cap avec Mon(s) handicap » à l'article fonctionnel 92421 pour les 3 années du dispositif,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives au projet « café des ados » » à l'article fonctionnel 92422 pour les 3 années du dispositif.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.